



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 7222

Texte de la question

M Christian Kert attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le remboursement des dettes contractées en France avant 1917 par le gouvernement russe. En effet, plus de soixante-dix ans après la révolution d'Octobre, les 1 600 000 porteurs ou leurs descendants attendent toujours la restitution de leur épargne alors que d'autres régimes socialistes ont tenu à indemniser les épargnants qui leur avaient consenti des prêts et que, lors de la reprise des relations diplomatiques entre la France et l'URSS en 1924, le problème de la liquidation des dettes avait été expressément inscrit dans la liste des questions à régler entre les deux pays. C'est pourquoi il lui demande si, dans le cadre des bonnes relations actuelles entre la France et l'URSS, une nouvelle étude du problème des emprunts russes pourrait être envisagée. Il lui rappelle d'ailleurs que l'association des porteurs d'emprunts russes propose que le remboursement ne prenne pas un caractère individuel mais national, c'est-à-dire que les sommes versées par l'URSS à l'Etat français seraient converties en un emprunt national. L'économie française pourrait bénéficier ainsi de ces sommes sans que ces dernières soient une source supplémentaire d'inflation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-soviétique est beaucoup plus difficile que celle des arrières britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous venons de rappeler aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-soviétiques qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7222

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3694